

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le douze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève LE NEVE. La séance a été publique.

Etaient présents : Noël BOURDILLAT, Jacques AUGER, Cathy BOURDEAU, Caroline CANAC, Matthieu CHALLE, Jacky COGNEAU, Jacqueline LARCHER, Françoise LECOMTE, Romain LHOPITEAU, Céline MANIEZ et Martine TROUINARD formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-Luc WEINICH donnant pouvoir à Noël BOURDILLAT
Muriel PROD'HOMME donnant pouvoir à Geneviève LE NEVE
Damien REVEIL donnant pouvoir à Matthieu CHALLE

Absents : //

Secrétaire de séance : Caroline CANAC

Date de convocation : 05/09/2014

I. Désignation du secrétaire de séance

Madame Caroline CANAC **est désignée** secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal du conseil du 26/06/2014

Le conseil municipal à l'unanimité des présents **approuve** le procès-verbal de la séance du 26 juin 2014.

III. Délibérations :

1. Décision modificative n°1/2014 – Investissement.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des inscriptions budgétaires pour faire face aux dépenses supplémentaires d'investissements suivantes :

21568 Autre matériel et outillage d'incendie (extincteur atelier):	+500
2183 Matériel de bureau et matériel informatique (PC mairie):	+250
2188 autres immobilisations corporelles (vitrine école) :	+200
2313-EGL Construction (Complément honoraires Calvel) :	+100
2313-ECO Construction (Chalet):	+5 200
2315-VOI Installation, matériel et outillage techniques (Machine à tracer) :	+800
2315- Opération d'équipement n°201102- Aménagement cœur de village :	+3 050

Total des besoins : **+ 10 100**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de modifier le budget 2014, section d'investissement et fonctionnement comme suit :

1^{er} Mouvement :

Récupération d'un montant de 4 500 euros en dépenses de fonctionnement imprévues pour l'affecter à une dépense d'investissement (2313 Eco) :

Comptes	Fonctionnement		Comptes	Investissement	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
022	-4500		021		+4500
023	+4500		2313-040 Eco	+4500	
TOTAL	0			+4500	+4500

2^{ème} Mouvement :

Virement d'un crédit de 5 000 euros des dépenses d'investissement imprévues selon la ventilation ci-dessous :

Comptes	Investissement	
	Dépenses	Recettes
020	- 5 000	
2183	+ 250	
2188	+ 200	
2313 Eco	+ 700	
2315 OP201102	+ 3 050	
2315 Voi	+ 800	
Total	0	

3^{ème} Mouvement :

Virement du crédit de 600 euros du 2184 selon la ventilation ci-dessous :

Comptes	Investissement	
	Dépenses	Recettes
2184	- 600	
21568	+500	
2313 Egl	+100	
Total	0	

2. Opération « Cœur de village » demande de subvention au Conseil Général concernant l'éclairage extérieur de la mairie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, sollicite, une subvention auprès du Conseil Général d'Eure-et-Loir, plan de relance « Boost Investissement », pour le remplacement de 4 luminaires sur les façades de la mairie dans le cadre de l'aménagement du cœur de village, tranche n°1 (Travaux non prévus à ceux faisant l'objet d'une demande de subvention FDAIC 2014).

Le montant hors taxes total des travaux s'élèvent à : 4 416,30 €

Subvention demandée au Conseil Général au titre du Boost Investissement : 1 324,89 €
(30% HT plafonné à 100 000 €) :

Fonds propres (hors taxes) : 3 091,41 €
L'échéancier prévisible de commencement des travaux : 1^{er} semestre 2015

3. Chalet de la cour de l'école : demande de subvention au Conseil Général d'Eure-et-Loir.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, sollicite, une subvention auprès du Conseil Général d'Eure-et-Loir, plan de relance « Boost Investissement », pour le remplacement du chalet de rangement situé dans la cour de l'école (Création d'une dalle en béton + achat et pose d'un chalet neuf).

Le montant hors taxes total des travaux s'élèvent à :

Dalle en béton :	2 203,50 €
Chalet neuf	2 124,17 €
Couverture et lasure de protection	398,50 €

Total des dépenses de l'opération : 4 726,17 €

Subvention demandée au Conseil Général au titre du Boost Investissement : 1 417,85 €
(30% HT plafonné à 100 000 €) :

Fonds propres (hors taxes) : 3 308,32 €

L'échéancier prévisible de commencement des travaux : 2ème semestre 2014

4. Stèle pour la statue Saint Léger : demande de subvention à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, sollicite, une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, au titre des objets inscrits, pour la création d'une stèle de présentation et de sécurisation de la sculpture en bois représentant Saint Léger datant du XVIIe siècle.

Le montant hors taxes total des travaux s'élèvent à : 784,00 €

Subvention demandée à la DRAC (30%) : 235,20 € :

Fonds propres (hors taxes) : 548,80 €

L'échéancier prévisible de commencement des travaux : 1^{er} semestre 2015

5. Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : validation des membres.

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Pour la commune de Néron, 623 habitants, il doit être proposé au service des impôts 12 candidats au titre des membres titulaires et 12 candidats au titre des membres suppléants, la désignation des 6 commissaires de chaque liste étant de la compétence des services de l'Etat.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires est faite par le directeur des services fiscaux après le renouvellement des conseillers municipaux.

Monsieur COGNEAU, interroge sur le fait de la compatibilité d'élu local et de commissaire de la CCID. Les services de la Direction Départementale des Finances Publiques seront consultés à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité, les listes de propositions des commissaires titulaires et suppléants en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs qui seront proposées à la Direction Départementale des Finances Publiques pour nomination.

6. Syndicat mixte de transport des élèves de Dreux (SITED): modification des statuts

Par délibération n°2014-6 du 25 juin 2014, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Transports des Elèves de Dreux (SITED) s'est prononcé favorablement sur la modification de l'article 6 de ses statuts.

Conformément à l'article L5211-20 du CGCT, les conseils municipaux doivent être consultés et en délibérer dans un délai de trois mois.

Il est proposé au conseil municipal de Néron d'approuver la modification suivante des statuts du SITED :

Article 6 : composition du Bureau

Le comité élit, parmi ses membres, un bureau qui comprend :

- Un Président
- Des Vice-présidents dont le nombre est déterminé conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT
- Un ou plusieurs membres

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve**, la modification de l'article 6 des statuts du SITED.

7. Réforme des rythmes scolaires : reprise de la délibération n°31/2014 de la commune.

Madame le maire présente au conseil la demande expresse de Monsieur le Préfet de retrait de la délibération n°31/2014 prise par le conseil municipal le 25 avril dernier, pour demander un moratoire d'application de la réforme des rythmes scolaires.

Celle-ci est entachée d'illégalité au regard du code de l'éducation car elle contredit les articles L212-4 et L212-5 qui prévoient que la commune a la charge financière et matérielle de son école.

Après avoir fait part de l'historique de la situation, Madame le maire, précise cependant que les nouveaux rythmes scolaires ont bien été mis en place à la rentrée de septembre 2014 à l'école des Sources de Néron en accord avec Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale.

Considérant que le moratoire demandé n'a plus lieu d'être, les nouveaux horaires étant en place et devant l'insistance des services de l'Etat, Madame le maire propose de délibérer pour retirer la délibération n° 31/2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **décide**, par 13 voix « pour » et 2 abstentions (Martine TROUINARD et Céline MANIEZ) le retrait de la délibération n°31/2013.

8. Dématérialisation des flux financiers / actes et décisions : Choix d'un tiers homologué.

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1 et L 2131-2

Considérant que la commune souhaite s'engager dans la :

- dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,
- dématérialisation de la chaîne comptable, financière et budgétaire au comptable des finances publiques,

Considérant qu'après comparaison de trois devis de tiers de télétransmission homologués par le Ministère de l'intérieur, la société SEGILOG (Groupe Berger et Levrault), a été retenue pour être le tiers de télétransmission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide**, à l'unanimité,

- de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité
- de procéder à la télétransmission des flux comptables et budgétaires au comptable des finances publiques
- de donner son accord pour que Madame le maire signe le contrat d'adhésion aux services de l'Etat pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- d'autoriser Madame le maire à signer électroniquement les actes télétransmis
- de donner son accord pour que le maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture d'Eure-et-Loir, représentant l'Etat à cet effet
- de donner son accord pour que Madame le maire signe le contrat de souscription entre la commune et la société SEGILOG (Groupe Berger & Levrault), tiers de télétransmission, pour la mise en service du dispositif, la formation, l'assistance téléphonique et l'installation des certificats nécessaires au deux dématérialisations précédemment citées.

9. Demande de subvention auprès du Conseil Général pour le remplacement du four et de l'armoire ventilée de la cantine.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, sollicite, une subvention auprès du Conseil Général d'Eure-et-Loir, plan de relance « Boost Investissement », pour le remplacement du four et de l'armoire ventilée de la cantine de l'école.

Le montant hors taxes total des travaux s'élèvent à :

Four + piètement :	3 144,58 €
Armoire ventilée :	1 127,20 €
Total des dépenses de l'opération :	4 271,78 €
Subvention demandée au Conseil Général au titre du Boost Investissement : (30% HT plafonné à 100 000 €) :	1 281,53 €
Fonds propres (hors taxes) :	2 990,25 €

I. Questions Diverses

1. Motion de l'Association des Maires de France sur les diminutions des dotations de l'Etat envers les communes.

Madame le maire fait part au conseil de la possibilité pour la commune de Néron d'apporter son soutien à l'action de l'Association des maires de France contre la baisse drastique des dotations de l'Etat. A ce jour dix mille communes ou intercommunalité l'ont déjà fait.

Madame le maire explique que pour la commune de Néron, les dotations en 2017 auront baissé de 40%. Cela aura des conséquences sur la qualité des services rendus à la population et sur l'investissement local avec des répercussions inévitables sur les entreprises et l'emploi. Le milieu rural sera le plus touché notamment pour les petites communes comme Néron qui devront faire face à des coûts de plus en plus élevés concernant l'éclairage public, l'école, le transport ect.

L'objectif de ce soutien est de se mobiliser pour reprendre le dialogue avec l'Etat et revoir le plan de réduction des dotations. Et d'une façon générale, c'est aussi l'occasion de pouvoir interpeller l'Etat sur le devenir des collectivités dans le contexte actuel.

Le conseil à 14 voix «pour » et une « abstention » (Céline MANIEZ) est d'accord pour soutenir la démarche de l'AMF d'alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

2. Point sur la rentrée scolaire de septembre 2014.

Madame le maire informe le conseil du bon déroulement de la rentrée scolaire le 2 septembre dernier. 82 élèves sont inscrits pour cette année scolaire 2014/2015 (2 élèves supplémentaires arriveront après les vacances de la Toussaint).

Les nouveaux rythmes scolaires sont en place :

- 8h30–11h45 et 13h30-15h30 lundi, mardi, jeudi et vendredi
- 8h30-11h30 le mercredi

L'organisation s'affine notamment en ce qui concerne le mercredi et le repas du midi pris en charge par le centre de loisirs

Une réunion avec le personnel municipal aura lieu le 16 septembre prochain, pour définir l'organisation du temps de cantine.

Jean-Luc WEINICH activera la commission scolaire dès son retour le 15 septembre prochain.

Une réunion sera organisée avec la directrice de l'école et la nouvelle responsable du centre de loisirs de Néron afin d'harmoniser les règles de vie auprès des enfants durant les temps scolaires et périscolaires.

Un point également sera fait avec les employés communaux concernant les règles de sécurité à observer durant les temps périscolaires, les mercredis et vacances scolaires, si des travaux de réparation ou d'entretien doivent être faits dans l'enceinte de l'établissement scolaire.

3. Opération «Objectif zéro pesticide dans nos villes et nos villages» : signature de la charte avec l'Association Eure-et-Loir nature.

Madame le maire rappelle au conseil la signature de la Charte « Objectif zéro pesticide dans nos villes et nos villages » le 4 octobre prochain à 11h30 sur le ponton créé lors du Festival Excentrique 2014 au-dessus du Néron. Cette signature sera précédée d'une conférence à 11h dans la salle polyvalente et d'une exposition dans la salle du conseil de la mairie à partir du 22/09/14. Laurie GIRARD, remplacera Laetitia PETROFF, chargée de mission de l'association Eure-et-Loir Nature et accompagnera la collectivité tout au long de ce partenariat.

La première animation avec les élèves des classes de CE et CM, en lien avec l'exposition installée en mairie, débutera mercredi 1er octobre, de 8h30 à 10h et de 10h à 11h30.

D'autres interventions sont prévues avec l'école sur les thèmes de la protection des insectes, la construction de nichoirs ou abris pour les animaux etc.

Matthieu CHALLE fait part de sa surprise d'avoir lu dans le dernier Flash de la Commune que le terme « unanimité du conseil » avait été écrit concernant l'adhésion à l'opération « Objectif zéro pesticide », alors qu'il était en désaccord ainsi que Damien Réveil avec ce projet. Mme Le Maire reprend le compte rendu approuvé du Conseil du 25 avril 2014 où figurait cette question diverse et souligne qu'aucune remarque particulière n'y figurait concernant un désaccord. Elle attire l'attention de relire attentivement les compte rendus de conseil afin d'y apporter les corrections nécessaires avant qu'ils ne soient portés au vote.

4. Association de jumelages du canton de Nogent-le-Roi : remplacement de Muriel PROD'HOMME.

Madame le maire fait part au conseil de la nécessité de remplacer Muriel PROD'HOMME, représentante de la commune de Néron auprès de l'Association de Jumelages du Canton de Nogent-le-Roi.

Martine TROUINARD se propose pour assurer temporairement le remplacement de Muriel Prodhomme durant son absence de la commune.

5. Réunion publique 2014 sur les projets communaux : prendre une date.

Madame le maire propose au conseil de choisir entre le 28 novembre et le 5 décembre 2014 pour l'organisation de la prochaine réunion publique. Décision sera prise lors du prochain conseil d'octobre.

6. Point sur les travaux.

Noël BOURDILLAT fait part au conseil :

- De l'accord trouvé entre les riverains pour la vente de la sente située rue des marais.
- De la constatation de Romain LHOPITEAU que certains champs cultivés empiètent de plus en plus sur des chemins communaux et réduisent la largeur de ces derniers au détriment des passages d'engins agricoles. Des contrôles seront faits.
- Du passage de Monsieur CALVEL, Architecte des Monuments historiques pour déposer le dossier de permis de construire pour le remplacement de la poutre de la sacristie.
- De la date à prendre pour la commission travaux afin de valider pour l'opération « Aménagement du cœur de village » : les luminaires, les tranches de travaux et leur délai, la suppression du lot n°2 des plantations. La date retenue est le 15 septembre à 18h. Par ailleurs un rendez-vous est fixé avec Madame PETIT, architecte des Bâtiments de France pour validation du projet dans sa globalité.

7. Préparation carnaval CC4V.

Madame le maire demande au conseil de participer à la prochaine réunion de préparation du carnaval des cloches de la Communauté de Communes des Quatre Vallées, qui aura lieu le jeudi 25 septembre 2014 à 18h en mairie de Nogent-le-Roi.

Jacqueline LARCHER, présidente du comité des fêtes s'y rendra.

8. Opération « Voisins vigilants ».

Madame le maire informe le conseil que la réunion d'information concernant l'opération « voisins vigilants » prévue initialement en juillet est repoussée au mois d'octobre

II. Tour de Table

➤ Eglise – Fondation du patrimoine

Caroline CANAC fait part au conseil de ses démarches auprès de la Fondation du Patrimoine, organisme privé habilité par le Ministère de l'Economie et des Finances, ayant pour but essentiel de sauvegarder et de valoriser le patrimoine rural non protégé. Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, patrimoine industriel, mobilier, naturel... Aux côtés de l'Etat et des principaux acteurs du secteur, elle aide, entre autres, les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets.

Rendez-vous est pris pour rencontrer Monsieur REAU, délégué départemental de la Fondation en Eure-et-Loir, le vendredi 26 septembre à 14h en mairie de Néron, afin de découvrir la Fondation, son fonctionnement et ses actions.

Par ailleurs, Caroline CANAC informe le conseil qu'elle a rencontré, avec Noël BOURDILLAT les maires des communes d'Ecrones et de Houx, ayant souscrits un partenariat avec cette Fondation.

➤ Ping Pong

Madame le maire informe le conseil de sa rencontre avec Nicolas BOURRIER qui souhaite mettre en place une association de ping-pong sur la commune de Néron à destination des enfants et des adultes. Le matériel est prêté par le comité de tennis de table d'Eure-et-Loir et 3 personnes ont été recrutées pour encadrer bénévolement les entraînements. Reste à définir les horaires et lieux. Pour ce faire une nouvelle réunion est prévue le 16 septembre à 19h.

➤ Travaux sur l'école

Jacques AUGER fait part au conseil des travaux réalisés sur l'école durant l'été. Nettoyage de la cour, fissures du béton cimentées, porte des toilettes des filles réparée, nouveau chalet de rangement monté et lasuré, peintures des extérieurs.

➤ Matériel

Jacques AUGER signale que le tracteur autoporté est réparé.

➤ Stade

Jacques AUGER alerte le conseil sur la dangerosité de l'absence de signalisation le long de la tranchée située devant le stade. Le nécessaire devra être fait rapidement.

➤ Armoire de montée en débit ADSL

Jacques AUGER précise que l'entreprise Bouygues Energie et Services a terminé son travail. Il reste l'armoire à installer et à faire les raccordements.

Céline MANIEZ complète en précisant que les branchements auront lieu en novembre-décembre et que la mise en service est prévue pour février 2015.

➤ Château d'eau

Jacques AUGER informe que le chantier s'achèvera fin septembre-début octobre avec la mise en eau de la cuve.

➤ Chemins

Jacques AUGER signale que les bordures des chemins sont à nouveau à élaguer. L'entreprise LEMONNIER, mandatée en 2011 par la commune pour cette mission, a été contactée à nouveau pour fournir un nouveau devis.

➤ Accueil des nouveaux

Françoise LECOMTE demande l'avis du conseil pour inviter les parents des nouveau-nés, ainsi que les personnes ayant obtenues la médaille du travail, à la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants du samedi 27 septembre à 11h. Le conseil donne son accord.

➤ Appel aux dons

Françoise LECOMTE rappelle au conseil l'élan de solidarité qui s'est développé autour de la famille dont la maison a pris feu cet été sur Néron. La famille a pu se reloger sur la commune. Les experts sont intervenus rapidement laissant prévaloir une reconstruction rapide.

➤ Bus

Cathy BOURDEAU demande s'il est possible de prévoir un deuxième arrêt de bus pour les enfants de Néron fréquentant des établissements scolaires de Chartres. Madame le maire précise que cela n'est pas de la compétence de la commune et qu'il faudrait recenser le nombre de personnes concernées avant que de soumettre une demande auprès du Conseil Général.

➤ Gymnastique

Françoise LECOMTE fait part au conseil du début de l'activité gymnastique-zumba le vendredi soir à 20h15 dans la salle polyvalente.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h29.
Néron, vendredi 12 septembre 2014.*

**Geneviève LE NEVÉ,
Maire de Néron.**